Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

PLEYBEN CHÂTEAULIN PORZAY
Communauté de communes

RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2022

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Table des matières

1. Présentation du service 4

2. PERIMETRE : CAST, DINEAULT, GOUEZEC, LE CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC, TREGARVAN : délégation Véolia fin de contrat 31 décembre 202411

1.1 Les faits marquants de l'année 2022 11

1.2 Amélioration à apporter 12

1.3 Les indicateurs réglementaires 12

1.4 Le prix du service public de l'eau 16

1.5 Les consommateurs abonnés au service 18

1.6 Renouvellement des compteurs 18

1.7 Synthèse des flux de volumes 19

2 PERIMETRE PORT LAUNAY : délégation VEOLIA, fin de contrat 31 décembre 2024. 20

2.1 Principaux faits marquants de l'année 20

2.2 Propositions d'amélioration 20

2.3 Les indicateurs règlementaires 20

2.4 Prix du service public de l'eau 23

2.5 Les consommateurs abonnés au service 24

2.6 Renouvellement des compteurs 25

2.7 Synthèse des flux de volumes 26

3 PERIMETRE DE CHATEAULIN : délégation VEOLIA, fin de contrat 31 décembre 2024 27

3.1 Les faits marquants 2022 27

3.2 Les améliorations à apporter 27

3.3 Les indicateurs réglementaires 28

3.4 Prix du service public de l'eau 31

3.5 Les consommateurs abonnés au service 32

3.6 Renouvellement des compteurs 33

3.7 Synthèse des flux de volume 33

4 PERIMETRE PLEYBEN : délégation SAUR fin de contrat 31 décembre 2024 34

4.1 Les faits marquants 2022 34

4.2 Les indicateurs réglementaires 36

4.3 Prix du service public de l'eau 39

4.4 Les compteurs 40

4.5 Synthèse des flux de volumes 41

5 PERIMETRE LENNON : délégation SAUR, fin de contrat 31 décembre 2024 42

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

5.1 Les faits marquants 2022 42
5.2 Les améliorations à apporter 42
5.3 Les indicateurs réglementaires 43
5.4 Prix du service public de l'eau 46
5.5 Les compteurs 47
5.6 Synthèse des flux de volumes 48
5 PERIMETRE SAINT SEGAL : délégation SAUR, fin de contrat 31 décembre 2023 49
6.1 Les faits marquants 2022 49
6.2 Les améliorations à apporter 49
6.3 Les indicateurs réglementaires 50
6.4 Prix du service public de l'eau 53
6.5 Les compteurs 54
6.6 Synthèse des flux de volumes 55
6 DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'EAU POTABLE 56
7.1 Etat de la dette du service 56
7.2 Les amortissements 57
7.3 Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire 57
7.4 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 58
7.5 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 58
8 SYNTHESE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE EAU POTABLE 59
8.1 La vie des contrats 59
8.2 Les données du service 59
8.3 Les volumes, rendements et indices 60
8.4 Conformité de l'eau distribuée 61
8.5 Performance du réseau 61
8.6 Indicateur de performance 62
8.7 Les tarifs au 1er janvier 2023 62
8.8 La facture type pour 120 m^3 et prix moyen 63
8.9 Indicateurs financiers 63
8.10 Les CARES 64
9 ANNEXE 1 - NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU 65
10 ANNEXE 2 - DEFINITIONS 69
Performances du réseau 69
Protection de la ressource 71

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

1. Présentation du service

La Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP) détient la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020.

Elle gère ses services par l'intermédiaire de plusieurs contrats de délégation de service public avec les sociétés VEOLIA et SAUR.

Tous les contrats de concession en cours arrivent à échéance le 31/12/2024, hormis pour la commune de Saint Segal dont le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Les communes concernées par l'étude du service de l'eau potable sont les suivantes :

Secteur	Communes
-	Pleyben
-	Lennon
-	Saint-Ségal
-	Port-Launay
Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay (CCPCP)	Saint-Nic
	Trégarvan
	Dinéault
	Plomodiern
	Ploéven
	Plonévez-Porzay
	Cast
	Saint-Coulitz
	Châteaulin
	Lothey
	Gouézec
	Le Cloître Pleyben

La carte suivante présente la répartition par contrat et par gestionnaire de réseaux.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

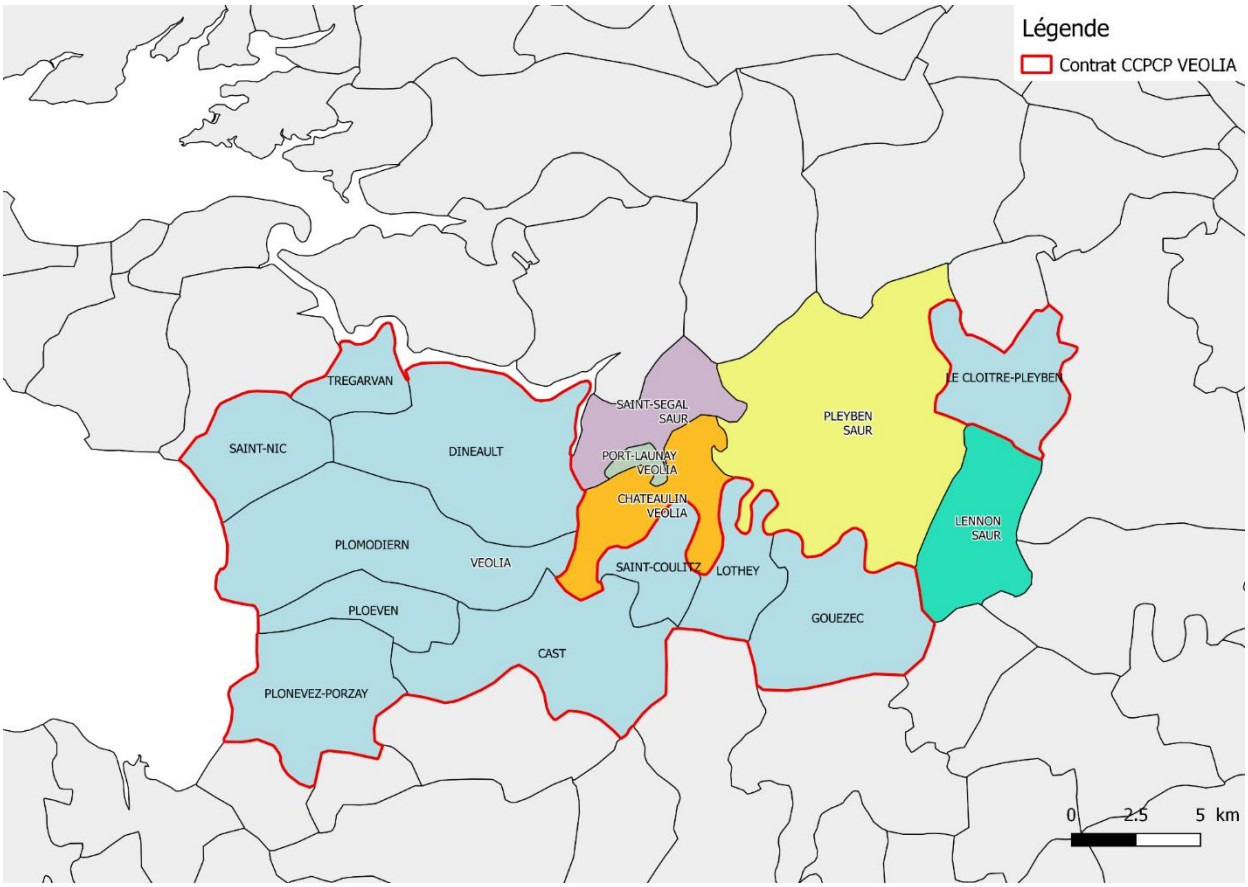

Les échanges d'eau sont répertoriés dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Récapitulatif des échanges d'eau sur le territoire

Commune	Adhésion au Syndicat Mixte de l'Aulne	Achat d'eau	Vente d'eau	Convention
Cast	Oui	Quéménéven	Quéménéven	Non
Le Cloître-Pleyben	Oui	Syndicat de Kerbalaen et à Pleyben	Non	Convention avec : - le Syndicat de Kerbalaen - Pleyben
Gouézec	Oui	Pleyben	Non	Non
Lennon	Non	Pleyben	Non	Oui
Pleyben	Oui	Syndicat de Kerbalaen (Brasparts)	Le Cloître-Pleyben Lennon Lopérec	Convention avec : - le Syndicat de Kerbalaen - Le Cloître-Pleyben - Lennon

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

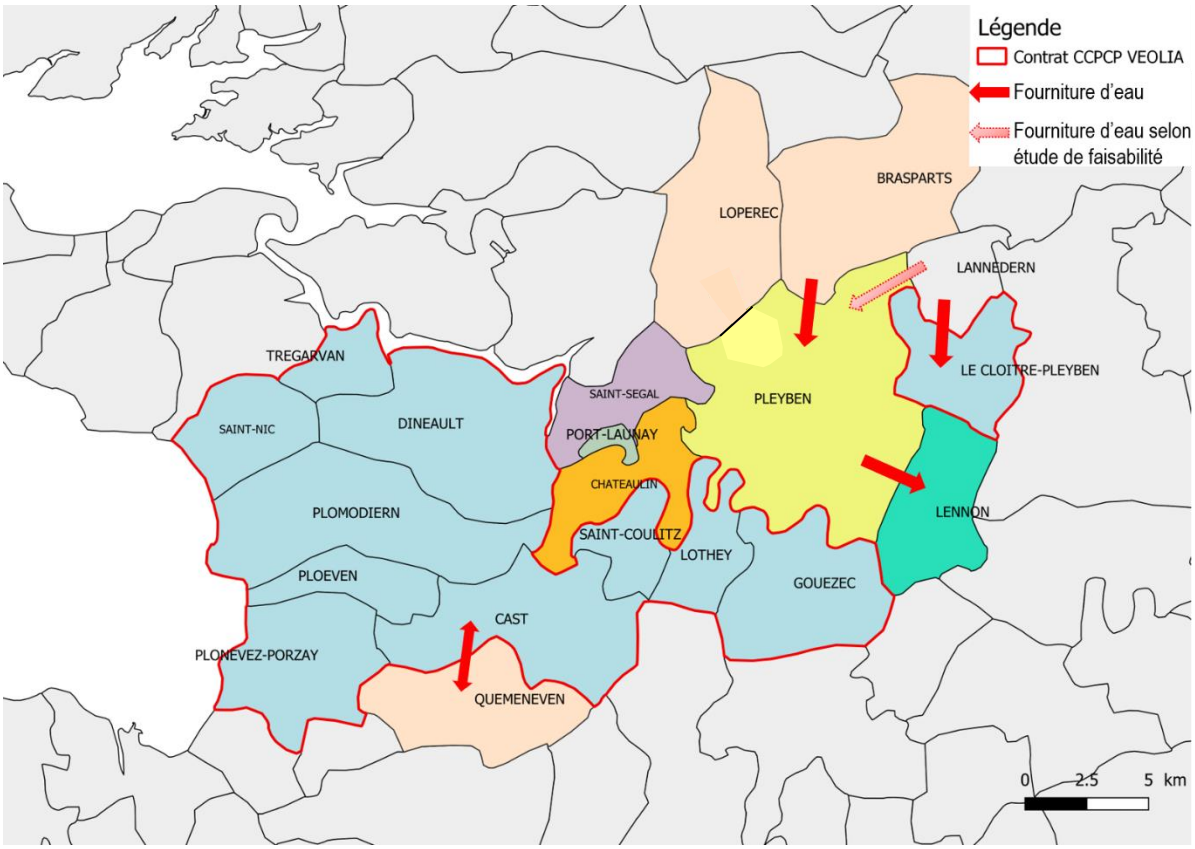

Les prestations assurées dans le cadre des contrats de délégation de services publics sont les suivantes :

- Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
- Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
- Entretien et maintenance des ouvrages :
  - Génie civil et bâtiments ;
  - Equipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
    - Systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
    - Canalisations et ouvrages accessoires ;
    - Branchements et compteurs ;
    - Espaces verts.
- Renouvellement :
  - Compteurs abonnés ;
  - Installations de télégestion et logiciels associés ;
  - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- Espaces verts ;
- Branchements jusqu'au compteur.

Les ouvrages du service sont les suivants :

➢ **Secteur CCPCP**

Ressources	Commune	Prélèvement autorisé
Grannec_Bas	Cast	
Grannec_Haut	Cast	
Grannec_Sud	Cast	
Kergaoc	Dinéault	
Kernevez	Dinéault	
Moulin Neuf	Gouezec	
Toul Ar Charron	Gouezec	10 m^3/h
Runigou Vihan	Lothey	18 m^3/h
Kroas Rhu	Plomodiern	
Dour Bihan Bas	Plomodiern	18 m^3/h
Dour Haut	Plomodiern	
Yeun	Saint-Nic	
Chapelle Neuve	Saint-Nic	
Brigneun	Tregarvan	
Toul Ar Gloet	Tregarvan	

Production	Volume journalier	Capacité de stockage (m^3)	Traitement
Penbis	384 m^3/j		Filtration sur calcaire et désinfection
Kergaoc	80 m^3/j		Filtration sur calcaire et désinfection
Kernevez	250 m^3/j		Filtration sur calcaire et désinfection
Moulin Neuf	500 m^3/j		Filtration sur calcaire et désinfection
Toul Ar Charron	300 m^3/j	440	Filtration sur calcaire et désinfection
Runigou Bihan	400 m^3/j		Filtration sur calcaire et désinfection
Usine Bourg (Plomodiern)	700 m^3/j	200	Filtration sur calcaire et désinfection
Usine Lescorveau	400 m^3/j	120	Filtration sur calcaire et désinfection

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Brigneun	10 m³/j	50	Filtration sur calcaire et désinfection
Toul Ar Gloet	60 m³/j	50	Filtration sur calcaire et désinfection

Réservoirs	Capacité m³
Penbis	300
Bourg (Dinéault)	70
Kerflouz	300
Kerlann	100
Roch An Dol	150
Bourg (Le Cloître Pleyben)	150
Lothey	250
Kergoat-Côme	150
Pentrez	400
Ecole (Tregarvan)	100

Reprises, surpressions	Débit des pompes m³/h	Capacité m³
Poul Ar Saf	nr	nr
Gouspagne	3	nr
Kerricard	7	nr
Menez Hom	nr	nr

- **Commune de Châteaulin**

Ressources	Commune	Type	Prélèvement autorisé
Captage de Prat Ar Rouz	Châteaulin	Source	20 m³/h 450 m³/j
Captage de Ménez-Kélec'h	Cast	Source	25 m³/h 500 m³/j

Production	Débit horaire	Volume journalier	Traitement
Le Loc'h	-	720 m³/j	Neutralisation et désinfection

Réservoirs	Capacité m³
Pennarun	80

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Réservoir Le Loch	300

Reprises, surpressions	Débit des pompes m³/h	Capacité m³
Kerjean	12 m^3/h	-

➢ **Commune de Lennon**

Réservoirs	Capacité m³
Réservoir de Lennon	150

➢ **Commune de Pleyben**

Ressource	Commune	Type	Prélèvement autorisé
Captage de La Madeleine	Pleyben	Forage	nr

Production	Débit horaire	Volume journalier	Traitement
Station de Garzolic	26 m^3/h	- m^3/j	Neutralisation et désinfection

Réservoirs	Capacité m³
Bâche au sol de Tachennig	400
Réservoir de Kerfuns (Bourg)	300
Réservoir de Kerlann	50
Bâche de reprise et surpression de Tachennic	400
Bâche eau traitée station de Garzolic	-

Reprises, surpressions	Débit des pompes m³/h	Capacité m³
Tachennig	- m^3/h	-

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- **Commune de Port-Launay**

Pas d'ouvrage sur le territoire.

- **Commune de Saint-Ségal**

Ressource	Commune	Type	Prélèvement autorisé
Captage de Coatiliger	Châteaulin	Forage	5 m^3/h

Production	Débit horaire	Volume journalier	Traitement
Station de Coatiliger	5 m^3/h	-	Neutralisation et désinfection

Réservoirs	Capacité m^3
Réservoir de Saint-Ségal	200
Bâche eau brute	-

Reprises, surpressions	Débit des pompes m^3/h	Capacité m^3
Surpression du bourg	90 m^3/h	-

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

2. PERIMETRE : CAST, DINEAULT, GOUEZEC, LE CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ-PORZAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC, TREGARVAN : délégation Véolia fin de contrat 31 décembre 2024

1.1 Les faits marquants de l'année 2022

JANVIER	Finalisation classe A et transmission du SIG à jour à SBEA
	18/01 : mise à niveau 7 BA dont 4 rte de lestreveet plomodiem
FEVRIER	17/02 : raccordement lotissement les mouettes
	Travaux de lotissement les hauts de Tilaann à Plomodierm et Polusson à Cast
MARS	17/03 : Raccordement lot églantines Plonevez porzay 2 X 110/60 + 2 raccordement Plomodiern JPC réseaux rue de la presqu ile
	signature avenant 1 du contrat de DSP
AVRIL	04/04: renouvellement vanne Plomodiern kellereg
	27/04 renouvellement vanne Plonevez Porzay toul ar guer
	28/04 : renouvellement vanne Plomodiern kergoad
MAI	09/05 : renouvellement vanne St-Nic kerneon
	signature convention antenne Bouygues réservoir Pentrez à St-Nic
AOUT	08/08 : renouvellement vanne Plomodiern impasse des galets
	période de sécheresse, situation tendue sur l'approvisionnement notamment de Trégarvan et Dineault
SEPTEMBRE	16/09 : renouvellement vanne Dineault Gouspagne
NOVEMBRE	07/11 : renouvellement vanne Plomodiern koztier
	25/11 : dysfonctionnement poire niveau très haut réservoir de kerflouz-Gouezec. débordement
DECEMBRE	16/12 : résolution problème de communication sonde KAPTA Plonevez Porzay. Les 3 sondes sont opérationnelles
	20/12 : renouvellement vanne Cast croas pen an delc'h
	21/12 : renouvellement vanne Gouezec rue du château
	28/12 : renouvellement vanne Ploeven KERGOULOUARN
	raccordement du Grannec sur le réseau AEP Cast
	l'ESA-métolachlore est déclaré non pertinent par l'ARS
	évaluation de l'impact potentiel des délestages ENEDIS sur le périmètre

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

1.2 Amélioration à apporter

➢ **Installations**

- Créer une alimentation électrique pour le réservoir de Lothey
- Surpresseur de Cast/Poul Ar Zaf: créer une alimentation électrique indépendante pour le
- surpresseur, actuellement raccordé sur l'alimentation électrique du poste de relevage EU.
- Créer une alimentation électrique pour le réservoir de Trégarvan
- Mettre en place une rechloration à Saint-Coulitz

➢ **Réseau**

- lors des arrêts techniques le refoulement de kerricar se rempli d'air dans l'antenne en direction de Châteaulin. Une ventouse est à rajouter sur le point haut
- Plomodiern, poser une ventouse sur le point haut Run Braz
- Saint Nic renouveler toute l'amiante ciment du secteur rue de la presqu'île, rue des mouettes, très cassant et très contraignant d'un point de vue sécurité.
- Plonevez porzay 350mL d'AC à trefuntec
- Créer une alimentation de secours de Trégarvan via Dineault afin de pallier à de potentiels manques d'eau à venir en période de sécheresse estivale
- rajouter un stabilisateur de pression sur le by-pass de la surpression de Kerricar afin de permettre le secours du château d'eau de Dineault par le SMA en pression maîtrisée (potentiels manques d'eau à venir en période de sécheresse estivale)

➢ **Améliorations pour la sécurité:**

- Remplacer les échelles extérieures des réservoirs de Toul ar Charront à Gouézec.
- Renouveler le capot du réservoir et sécuriser la toiture (garde corps) de Toul Ar gloet à Trégarvan
- Modifier l'accès au réservoir et renouveler le capot du réservoir de Brigneun à Trégarvan.
- Sécuriser la toiture du réservoir des antennes à Trégarvan (garde corps)

1.3 Les indicateurs réglementaires

➢ **Taille du service**

		2020	2021	2022
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 848	11 791	11 753
VP056	Nombre d'abonnements	7 151	7 256	
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	529 km	551 km	

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- **Eléments financiers**

		2020	2021	2022
D102	Prix TTC du service pour 120m3 (en €/m^3)	1,81	1,92	1,99
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	15	
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	73	986 €	95 €

- **Performances du réseau**

		2020	2021	2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,5%	78,2%	69,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/km/jour)	2,09	1,72	2,32
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/jour)	1,87	1,49	2,09

Les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 69,3 % les performances du réseau sont inférieures aux préconisations usuelles (75 à 80 %). Par ailleurs, il s'est dégradé par rapport aux années précédentes.

En revanche, le rendement « Grenelle » sur ce secteur s'élève à 65,94 %. Il est donc respecté.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 4,72 m3/kml/j, le réseau est considéré comme rural. **L'ILP calculé en 2022 est donc considéré comme mauvais.**

- **Protection de la ressource**

Les données connues sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Secteur	Indice 2021	Ressources	Dates de DUP
CCPCP	nr	-	-
Châteaulin	80%	Captage de Prat Ar Rouz Captage de Ménez-Kélec'h	22/10/2007
Pleyben	nr	Captage La Madeleine	nr
Saint-Ségal	0%	Captage de Coatiliger	23/09/2003

Les indices d'avancement de protection de la ressource ne sont pas renseignés pour dans les RAD pour chaque captage du périmètre de la CCPCP.

Concernant le captage de Coatiliger, les informations diffèrent selon la source. D'après les informations disponibles, une DUP en date du 23 septembre 2003 semble exister. Pour autant, l'indice de protection de la ressource est de 0%. Si une DUP existe bien pour ce captage, cet indice devrait être de 60%.

- **Conformité de l'eau**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100 %	100%	100 %
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	99,3%	99,2%	98,4 %

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

En 2022, des non conformités ont été observées :

Entérocoques et E.Coli ont été détectés malgré la présence de chlore. Suite aux alertes des prélèvements de contrôle ont été réalisés, tous conformes.

La présence d'un pesticide (ESA métolachore) a été observée et sans risque pour la santé en sortie de Runigou Vihan. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022. Il ne sera à l'avenir plus pris en compte dans l'indicateur de qualité.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- **Gestion patrimoniale du réseau**

		2018	2019	2020	2021	2022
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			30 / 120	90 / 120	95 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 95 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.C.

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{Longueur\ cumulée\ du\ linéaire\ de\ canalisations\ renouvelé\ au\ cours\ des\ années\ N-4\ \text{à}\ N}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N} \times 100$$

Le délégataire n'a effectué aucuns travaux de renouvellement depuis 2020. La collectivité a réalisé 3 campagnes de renouvellement sur le territoire en 2021, pour un linéaire total de 1 078 ml.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Indicateurs complémentaires**

		2020	2021	2022
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	1j	1j	1j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	2,24	5,51	4,14
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100 %	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	/	1,59 %	2,01%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0,42	0,69	0,69

1.4 Le prix du service public de l'eau

➢ **LA FACTURE 120 M³**

Sur les communes de CAST, DINEAULT, GOUEZEC, LES CLOITRE PLEYBEN, LOTHEY, PLOEVEN, PLOMODIERN, PLONEVEZ PORZAY, SAINT COULITZ, SAINT NIC, TREGARVAN, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	26,18	113,94	27,36	119,08	29,38	127,86	+7,4%
	Part variable (€ HT/m³)	0,731		0,764		0,8207		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT)	4,46	52,70	11,60	59,84	11,60	59,84	-
	Part variable (€ HT/m³)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m³)	0,0261	3,13	0,0261	3,13	0,0261	3,13	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,3	36,00	0,3	36,00	0,3	36,00	-
Total HT		**205,77**		**218,05**		**239,31**		+4,0%
TVA (5,5 %)		11,32		11,99		12,48		
Total TTC		**217,09**		**230,04**		**239,31**		
Prix TTC au m³		**1,81**		**1,92**		**1,99**		

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

- **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m^3 en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	127,86
Part Collectivité	59,84
Redevances	39,13
TVA	12,48
Facture totale	239,31

La part délégataire représente 53% de la facture totale, et la part collectivité 25 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 21,8 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

Une délibération de la communauté de commune en date du 13 décembre 2022 instaure la part fixe à 21,00 € HT pour les 16 communes concernées par la compétence. (sauf Lannedern : Syndicat de Kerbalaën)

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

1.5 Les consommateurs abonnés au service

➢ **Le nombre d'abonnés**

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	7 151	7 256	7 246	-0,1 %
domestiques ou assimilés	7 150	7 255	7 245	
autres que domestiques	0	0	0	
autres services d'eau potable	1	1	1	

➢ **Les principaux indicateurs de la relation consommateurs**

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	685	2 930	1 101	-62%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	511	568	535	-6%
Taux de clients mensualisés	15,8 %	23,5 %	28,2 %	+20%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	12,8 %	19,0 %	24,9 %	+31%
Taux de mutation	7,2 %	8,0 %	7,5 %	-6%

1.6 Renouvellement des compteurs

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	7 492	7 625	7 681	+0,7 %
Nombre de compteurs remplacés	543	2 852	1 472	-48,4 %
Taux de compteurs remplacés	7,3	37,4	19,2	-48,7 %

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

1.7 Synthèse des flux de volumes

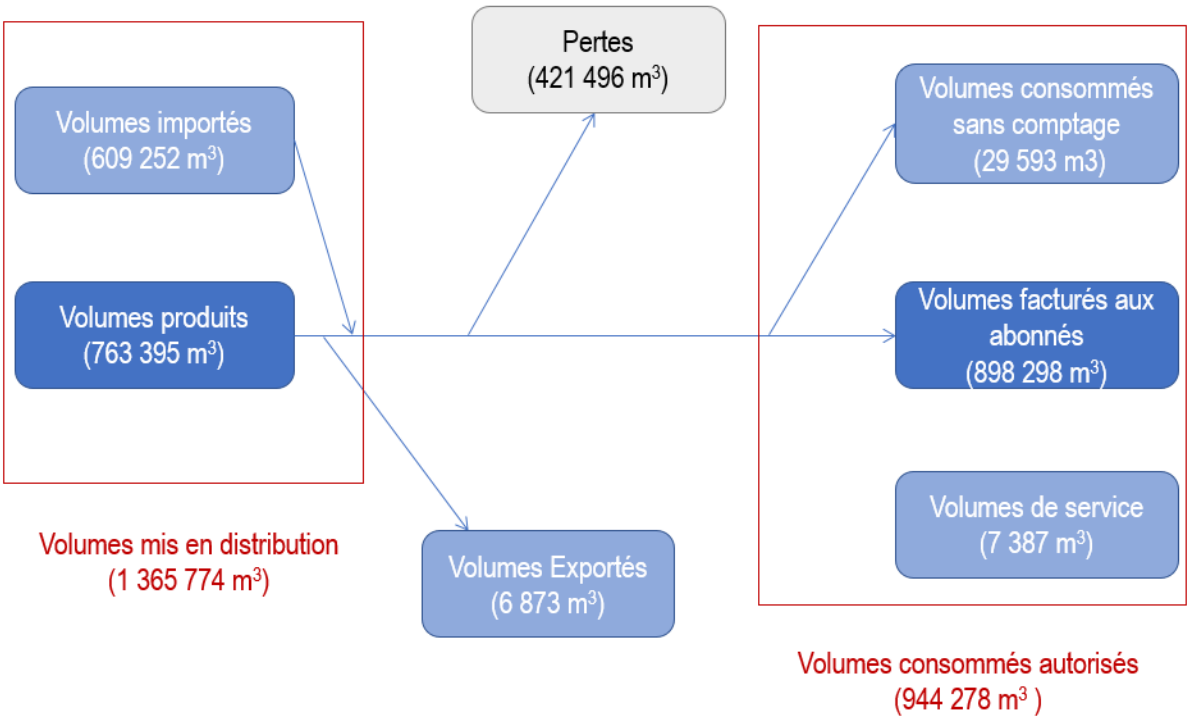

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

2 PERIMETRE PORT LAUNAY : délégation VEOLIA, fin de contrat 31 décembre 2024.

2.1 Principaux faits marquants de l'année

En 2022 il y a eu une fuite branchement 4 quai J. Pouliquen.

2.2 Propositions d'amélioration

L'analyse des débits nocturnes est un facteur essentiel à la recherche préventive de fuites et à la qualité de l'étanchéité des réseaux. Nous préconisons l'installation de comptages de recherche de fuites.

2.3 Les indicateurs règlementaires

- **Taille du service**

		2020	2021	2022
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	398	402	405
VP056	Nombre d'abonnements	**295**	**307**	309
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	9km	9km	9km

- **Eléments financiers**

		2020	2021	2022
D102	Prix TTC du service pour 120m3 (en €/m^3)	2,51	2,48	2,44
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	0	0	1
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	0	0	170

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- **Performances du réseau**

		2020	2021	2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,4 %	91,8 %	87,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/km/jour)	1,74	0,60	0,91
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/jour)	0,78	0,41	0,73

Les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 87,4 % les performances du réseau sont très bonnes, malgré une baisse par rapport à 2021.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 5,02 m3/kml/j, le réseau est considéré comme rural. **L'ILP calculé en 2022 est donc considéré comme satisfaisant.**

- **Protection de la ressource**

		2020	2021	2022
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60 %	60 %	60 %

A noter que ce secteur ne dispose pas de production propre. La totalité de l'eau mise en distribution est importée. L'indice de protection de la ressource correspond donc à celui calculé par la collectivité en charge de la production (Syndicat Mixte de l'Aulne).

- **Conformité de l'eau**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

		2020	2021	2022
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100,0 %	100,0 %	100,0 %
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	69,2 %	100,0 %	100,0 %

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

- **Gestion patrimoniale du réseau**

		2020	2021	2022
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90 / 120	92 / 120	92 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 95 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.C.

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{Longueur\ cumulée\ du\ linéaire\ de\ canalisations\ renouvelé\ au\ cours\ des\ années\ N-4\ \text{à}\ N}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N} \times 100$$

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Indicateurs complémentaires**

		2020	2021	2022
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	1j	1j	1j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	0	3,26	3,24
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,92%	0,61%	0,64
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	0	3,24

2.4 Prix du service public de l'eau

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	31,64	144,00	21,92	165,92	22,72	172,00	+3,7%
	Part variable (€ HT/m³)	1,185		1,20		1,244		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT) (part communautaire)	37,36	80,00	31,76	80,00	21,00	69,24	-33,9%
	Part variable (€ HT/m³) (part communale)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m³)	-		-	-	-	-	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,30	36,00	0.30	36,00	0,30	36,00	-
Total HT		**285,44**		**281,92**		**277,24**		-1,6 %
TVA (5,5 %)		15,70		15,51		15,25		
Total TTC		**301,14**		**297,43**		**292,49**		
Prix TTC au m³		**2,51**		**2,48**		**2,44**		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

- **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m^3 en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	172,00
Part Collectivité	69,24
Redevances	36,00
TVA	15,25
Facture totale	292,49

La part délégataire représente 59% de la facture totale, et la part collectivité 24 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 18,1 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

2.5 Les consommateurs abonnés au service

- **Le nombre d'abonnés**

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	295	307	309	+0,7 %
domestiques ou assimilés	295	307	309	
autres que domestiques	-	-	-	
autres services d'eau potable	-	-	-	

➢ **Les principaux indicateurs de la relation consommateurs**

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	8	40	26	-35,0%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	26	35	33	-5,7%
Taux de clients mensualisés	44,0%	45,2%	47,6%	
Taux de clients prélevés hors mensualisation	30,5%	30%	30,4%	
Taux de mutation	9,2%	11,9%	11,2%	

2.6 Renouvellement des compteurs

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	347	349	364	+4,3%
Nombre de compteurs remplacés	4	27	21	-22,2%
Taux de compteurs remplacés	1,2	7,7	5,8	-24,7%

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

2.7 Synthèse des flux de volumes

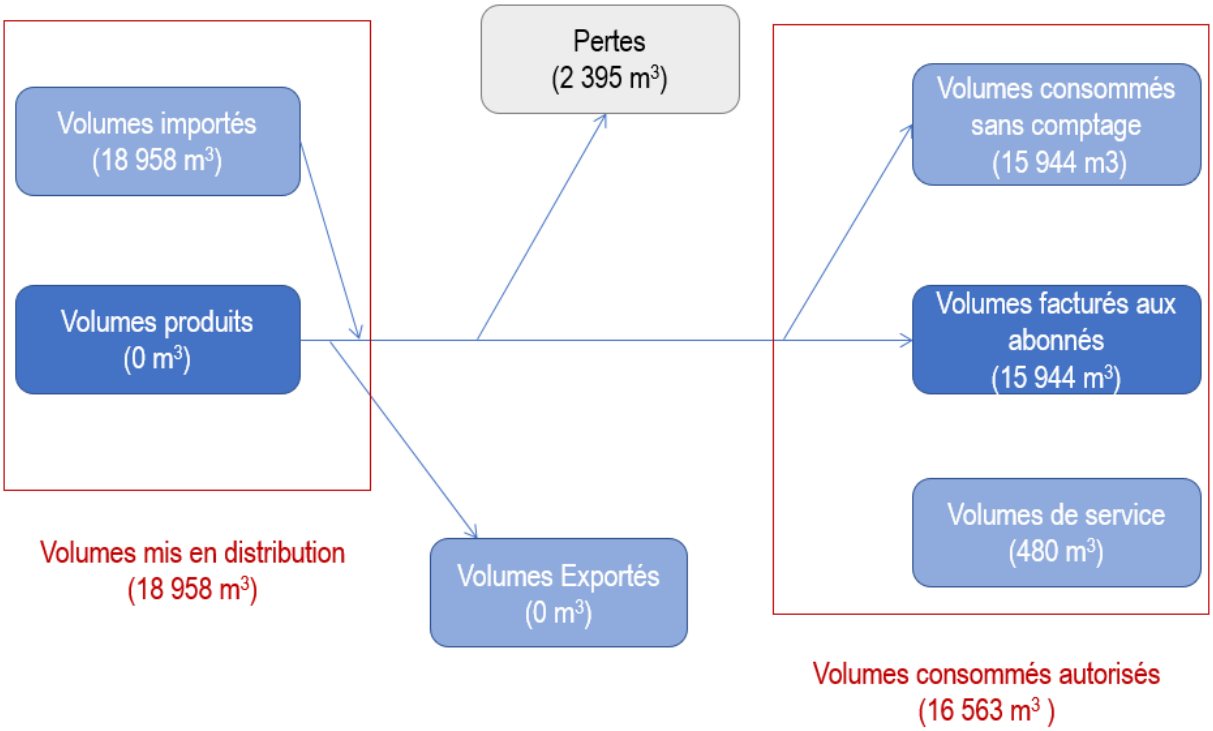

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

3 PERIMETRE DE CHATEAULIN : délégation VEOLIA, fin de contrat 31 décembre 2024

3.1 Les faits marquants 2022

L'exploitant a réparé 6 fuites en 2022, 2 fuites sur canalisation, 4 fuites sur branchement. Voici le détail :

FEVRIER	01/02 :fuite ZAC de Run ar puns 01/02 : fuite branchement rue du vastil
AVRIL	25/04 :Fuite canalisation rue de rostomic 15/04 : fuite branchement 15 rue de rolzach
JUILLET	26/07 : fuite branchement 26 Quai Charles de Gaulle
AOUT	29/08 : fuite de branchement 13 rue du lycée
OCOTBRE	08/10 : fuite rue de rostomic

Des réclamations liées à la turbidité de l'eau sont enregistrées dans la zone de Run Ar Puns. Elles sont liées à la présence du réseau fonte non revêtue dans la zone et aux variations des débits de consommation. Ces perturbations sont également liées à un usage illicite des poteaux d'incendie.

3.2 Les améliorations à apporter

- **INSTALLATIONS** :

Le Loc'h: Mise en place d'un comptage séparé par champ de captage.

- **RESEAU :**

Suite à l'étude hydraulique présentée à la Collectivité en 2016, il reste un compteur télégéré à installer à Rostomic.

Deux réseaux de distribution sont présents dans la rue de Kerguestec. Une canalisation en PVC 90mm et une conduite en PVC 32mm. La conduite en PVC 32mm n'est pas conforme pour de l'alimentation en eau potable. Par ailleurs, cette conduite a fait l'objet de réparation de fuites en 2018 et les années précédentes. Nous préconisons de renouveler les branchements et les reporter sur la canalisation en PVC 90mm puis abandonner la conduite en PVC 32mm.

Les vannes d'isolement au niveau du carrefour de la caisse d'épargne (quai Cosmao, quai Alba et rue Amiral Bauguen) sont défectueuses et ne ferment pas correctement. En cas de rupture des réseaux dans ces rues, l'arrêt d'eau impacterait plusieurs consommateurs sur ce périmètre de la Ville. A intégrer si programme de voirie prévu.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Nous préconisons également le renouvellement des canalisations d'eau potable de la rue des templiers, de l'allée de Kerjean et de la rue Amiral Bauguen qui présentent des déficiences structurelles liées à la vétusté, la classe de pression (10 bars) et la corrosion des colliers de branchement.

Dans le cadre de la maîtrise de la ressource, de la préservation des réseaux d'eau potable et de la qualité sanitaire de l'eau, nous préconisons l'interdiction de prise d'eau illicite sur les poteaux d'incendie. Cette disposition peut être prise par un arrêté communal d'interdiction de prise d'eau. En parallèle, pour satisfaire aux besoins ponctuels en eau potable des entreprises exerçant sur le territoire communal, nous préconisons la mise en œuvre de bornes de puisage dédiées à cet usage.

- **REMARQUES SUR LA SECURITE :**

Unité de traitement du Loc'h :

L'accès aux silos de neutralite nécessite l'emploi d'une échelle mobile. Les opérations de chargement présentent un risque de chute pour le personnel. L'accès à cet ouvrage de plus de 3 mètres nécessite une mise aux normes par l'installation d'une échelle fixe à crinoline et des gardes-corps.
Les capots des réservoirs ne sont pas équipés de barres antichute.

3.3 Les indicateurs réglementaires

- **Taille du service**

		2020	2021	2022
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 670	5 629	5 586
VP056	Nombre d'abonnements	2 847	2 836	2 872
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	78km	79km	78km

- **Eléments financiers**

		2020	2021	2022
D102	Prix TTC du service pour 120m3 (en €/m^3)	1,69	1,73	1,76
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	2	0	4
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	299	0	499

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- **Performances du réseau**

		2020	2021	2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,4%	93,4%	89,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/km/jour)	3,31	3,21	4,55
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/jour)	2,71	2,63	3,97

Les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 89,8 % les performances du réseau sont très bonnes, malgré une baisse par rapport à 2021.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 34,87 m3/kml/j, le réseau est considéré comme urbain.
L'ILP calculé en 2022 est donc considéré comme satisfaisant.

- **Protection de la ressource**

		2020	2021	2022
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	62%	63%	63%

A noter que ce secteur ne dispose pas de production propre. La totalité de l'eau mise en distribution est importée. L'indice de protection de la ressource correspond donc à celui calculé par la collectivité en charge de la production (Syndicat Mixte de l'Aulne).

- **Conformité de l'eau**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

		2020	2021	2022
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100%	100%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

- **Gestion patrimoniale du réseau**

		2020	2021	2022
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	95 / 120	96 / 120	96 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 96 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	N.C.

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{Longueur\ cumulée\ du\ linéaire\ de\ canalisations\ renouvelé\ au\ cours\ des\ années\ N-4\ à\ N}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N} \times 100$$

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Indicateurs complémentaires**

		2020	2021	2022
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	1j	1j	1j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	2,81	2,82	3,13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,25%	0,47%	0,48%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	0,35	0,00

3.4 Prix du service public de l'eau

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m^3 **[D102.0]** pour 120 m^3, au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	18,12	90,72	18,60	93,48	19,70	96,26	+3,0%
	Part variable (€ HT/m^3)	0,605		0,624		0,638		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT) (part communautaire)	17,80	66,04	19,30	67,54	19,30	67,54	-
	Part variable (€ HT/m^3) (part communale)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m^3)	-	-	-	-	-	-	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m^3)	0,30	36,00	0,30	36,00	0,30	36,00	-
Total HT		**192,76**		**197,02**		**200,69**		+1,9%
TVA (5,5 %)		10,60		10,84		11,04		
Total TTC		**203,36**		**207,86**		**211,73**		
Prix TTC au m^3		**1,69**		**1,73**		**1,76**		

➢ **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m³ en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	96,26
Part Collectivité	67,54
Redevances	36,00
TVA	11,04
Facture totale	211,73

La part délégataire représente 45% de la facture totale, et la part collectivité 32 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 23,8 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

Une délibération de la communauté de commune en date du 13 décembre 2022 instaure la part fixe à 21,00 € HT pour les 16 communes concernées par la compétence. (sauf Lannedern : Syndicat de Kerbalaën).

3.5 Les consommateurs abonnés au service

- **Le nombre d'abonnés**

Le nombre de consommateurs abonnés (clients) par catégorie constaté **au 31 décembre**, au sens de l'arrêté du 2 mai 2007, figure au tableau suivant :

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	2 847	2 836	2 872	+1,3%
domestiques ou assimilés	2 844	2 833	2 869	
autres que domestiques	3	3	3	
autres services d'eau potable	-	-	-	

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Les principaux indicateurs de la relation consommateurs**

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	92	379	463	+21,9%
Nombre annuel de demandes d'abonnement	264	280	274	-2,1%
Taux de clients mensualisés	45,7%	46,9%	49,1%	
Taux de clients prélevés hors mensualisation	28,6%	27,0%	27,6%	
Taux de mutation	9,9%	10,5%	10,1%	

3.6 Renouvellement des compteurs

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	3 098	3 106	3 166	+0,3%
Nombre de compteurs remplacés	22	288	/	
Taux de compteurs remplacés	0,7%	9,3%	/	

3.7 Synthèse des flux de volume

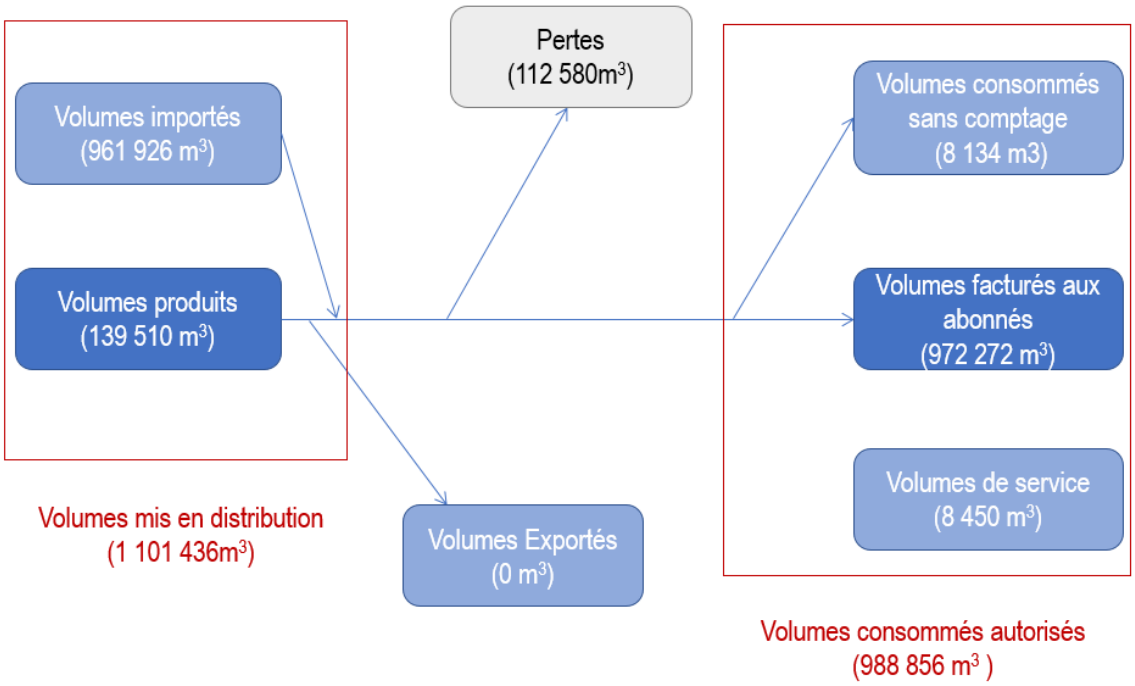

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

4 PERIMETRE PLEYBEN : délégation SAUR fin de contrat 31 décembre 2024

4.1 Les faits marquants 2022

Le plan VIGIPIRATE mis en place en 2001, a été reconduit pendant toute l'année 2022 avec les mêmes mesures renforcées de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau.

- Les opérations stratégiques en matière de sécurité sanitaire définies dans le plan VIGIPIRATE portent essentiellement sur :

  - La garantie d'avoir un taux de chlore libre de 0,3 mg/l en sortie de réservoir et 0,1 mg/l en tout point du réseau. Les chlorations de la station de Garzolic et du réservoir du bourg assurent cette garantie.
  - La sécurisation des accès aux installations (système anti-intrusion au réservoir du bourg, de Kerlann, et à la station de Garzolic).

Sur le réseau

- Le délégataire a réparé 9 fuites sur canalisations et 6 fuites sur branchements. Malgré un bon rendement en 2022 de 86,7%, lié au suivi permanent des débits des compteurs de sectorisation, il est urgent de programmer le renouvellement des réseaux fragiles et plus particulièrement des canalisations en amiante ciment. De nombreux fuites ont encore eu lieu en 2022.

Il est urgent de prévoir le renouvellement des secteurs ci-dessous :

		Caractéristiques actuelles				Problématique(s)		
Commune	Rue / lieu-dit	Matériau	Diamètre	Année de pose	Longueur estimée	Fuites	CVM	Autres
Pleyben	Rue de Quimper	AC	80	<1980	600	x		Rupture canalisation
Pleyben	Rue de Chateaulin	pvc	125	<1980	800	x		fuite sur collage et pose sur roche
Pleyben	Rue De L'Avenir	AC	60	<1980	337	x		Prévision aménagement voirie à neuf risque de rupture canalisation

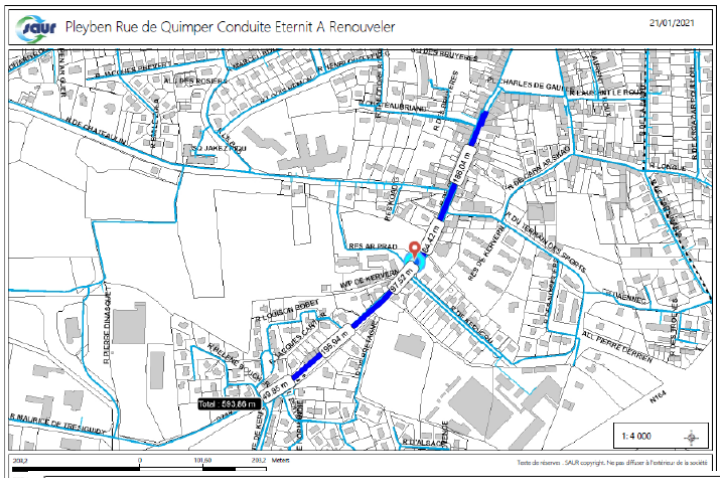

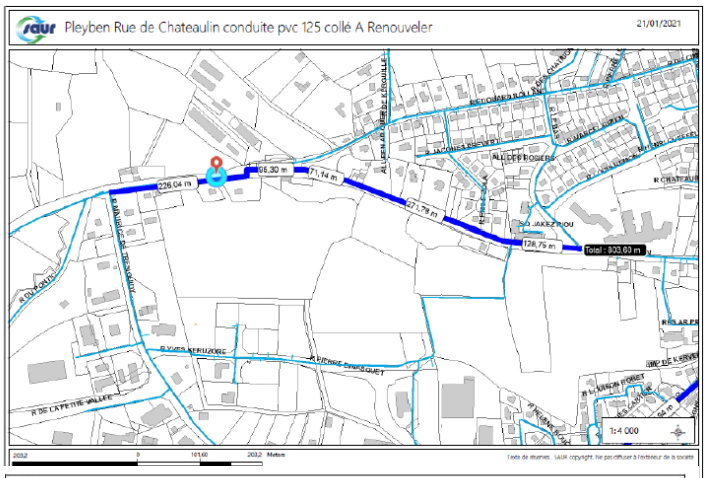

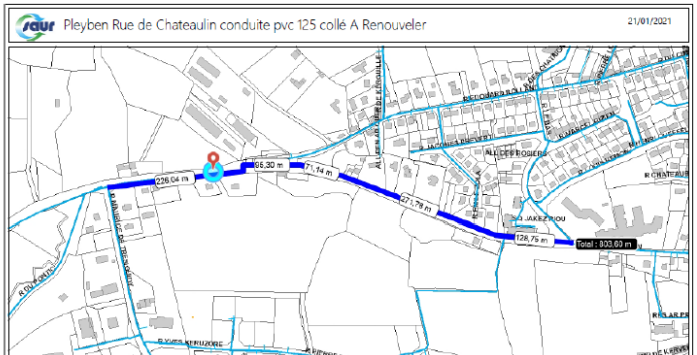

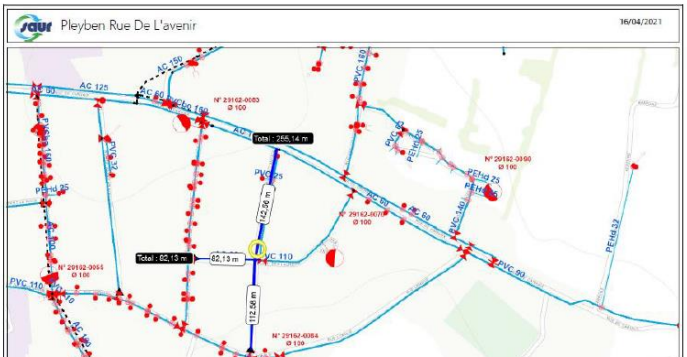

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Ainsi que la conduite de refoulement de Garzolic alimentant le réservoir de Kerlann depuis la station de production :

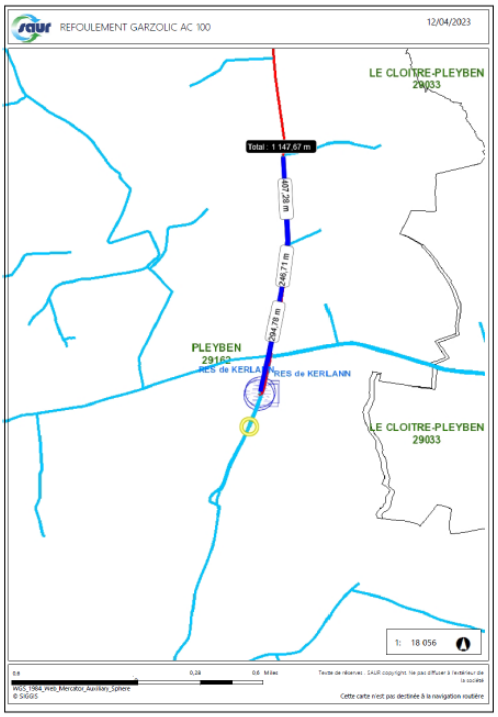

Station et réservoirs :

- Une étude est en cours sur la station de Garzolic afin de traiter le problème des non-conformités sur les nouveaux paramètres recherchés par l'ARS sur le Métolachlore ESA
- Le délégataire demande le changement de la clôture et du protail.

Convention :

- Suite aux mesures de chlorure de vinyle constatés par les services de l'ARS en 2018 sur le secteur de Pont Coblan, mise en place d'une convention de vente d'eau entre la commune de Pleyben et la commune de Gouézec afin d'alimenter ces habitants par Pleyben et non Gouézec.
  Depuis début 2022, à la demande de VEOLIA, la vanne a été fermé et les abonnés sont repassés sur PLEYBEN.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

4.2 Les indicateurs réglementaires

➢ **Taille du service**

		2020	2021	2022
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	/	/	/
VP056	Nombre d'abonnements	1 946	1 970	1 999
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	171,7 km	171,2 km	171,3 km

➢ **Eléments financiers**

		2020	2021	2022
D102	Prix TTC du service pour 120m3 (en €/m^3)	2,18	2,14	2,09
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	0	0
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	140	0	0

➢ **Performances du réseau**

		2020	2021	2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,9%	84,4%	86,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/km/jour)	0,44	1,11	1,0
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/jour)	0,38	1,05	0,93

Les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 86,7 % les performances du réseau sont très bonnes, malgré une baisse par rapport à 2021.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 6,07 m3/kml/j, le réseau est considéré comme rural. **L'ILP calculé en 2022 est donc considéré comme satisfaisant.**

- **Protection de la ressource**

		2020	2021	2022
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	/	/	N.C.

A noter que ce secteur ne dispose pas de production propre. La totalité de l'eau mise en distribution est importée. L'indice de protection de la ressource correspond donc à celui calculé par la collectivité en charge de la production (Syndicat Mixte de l'Aulne).

- **Conformité de l'eau**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100 %	92,3%	73,3%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Des non conformités ont été relevées en 2022 :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Metolachlor ESA	ARS	14/01/22	Station de Garzolic Cne PLEYBEN	µg/l	0,1	0,22	GARZOLIC EAU TRAITEE (Madeleine + Braspart)
Metolachlor ESA	SAUR	01/03/22	Station de Garzolic Cne PLEYBEN	µg/l	0,1	0,3	GARZOLIC EAU TRAITEE (Madeleine + Braspart)
Metolachlor ESA	ARS	23/03/22	Station de Garzolic Cne PLEYBEN	µg/l	0,1	0,3	GARZOLIC EAU TRAITEE (Madeleine + Braspart)
Metolachlor ESA	SAUR	28/06/22	Station de Garzolic Cne PLEYBEN	µg/l	0,1	0,22	GARZOLIC EAU TRAITEE (Madeleine + Braspart)
Metolachlor ESA	SAUR	28/09/22	Station de Garzolic Cne PLEYBEN	µg/l	0,1	0,29	GARZOLIC EAU TRAITEE (Madeleine + Braspart)

- **Gestion patrimoniale du réseau**

			2020	2021	2022
P103.2		Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 / 120	100 / 120	100 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 100 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,93

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{Longueur\ cumulée\ du\ linéaire\ de\ canalisations\ renouvelé\ au\ cours\ des\ années\ N-4\ à\ N}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N} \times 100$$

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Indicateurs complémentaires**

		2020	2021	2022
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	2j	2j	2j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	5,82	6,79	6,5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	98,3%	97,8%	97,13%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	0,76%	1,93%	1,8%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	1,06%	1,04%	0,5%

4.3 Prix du service public de l'eau

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	20,66	125,24	20,83	126,29	21,72	131,69	+4,3%
	Part variable (€ HT/m³)	0,8715		0,8788		0,9164		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT) (part communautaire)	37,35	85,59	31,75	79,99	21,00	69,24	-13,4%
	Part variable (€ HT/m³) (part communale)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m³)	0,0104	1,25	0,0062	0,74	0,0062	0,74	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,30	36,00	0,30	36,00	0,30	36,00	-
Total HT		**248,08**		**243,02**		**237,67**		-2,2%
TVA (5,5 %)		13,64		13,37		13,07		
Total TTC		**261,72**		**256,39**		**250,74**		
Prix TTC au m³		**2,18**		**2,14**		**2,09**		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

- **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m^3 en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	131,69
Part Collectivité	69,24
Redevances	36,74
TVA	13,07
Facture totale	250,74

La part délégataire représente 53% de la facture totale, et la part collectivité 28 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 21,3 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

4.4 Les compteurs

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	1 920	1 943	2 001	+3%
Nombre de compteurs remplacés	58	20	89	-
Taux de compteurs remplacés	3,0%	1,0%	4,4%	-

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

4.5 Synthèse des flux de volumes

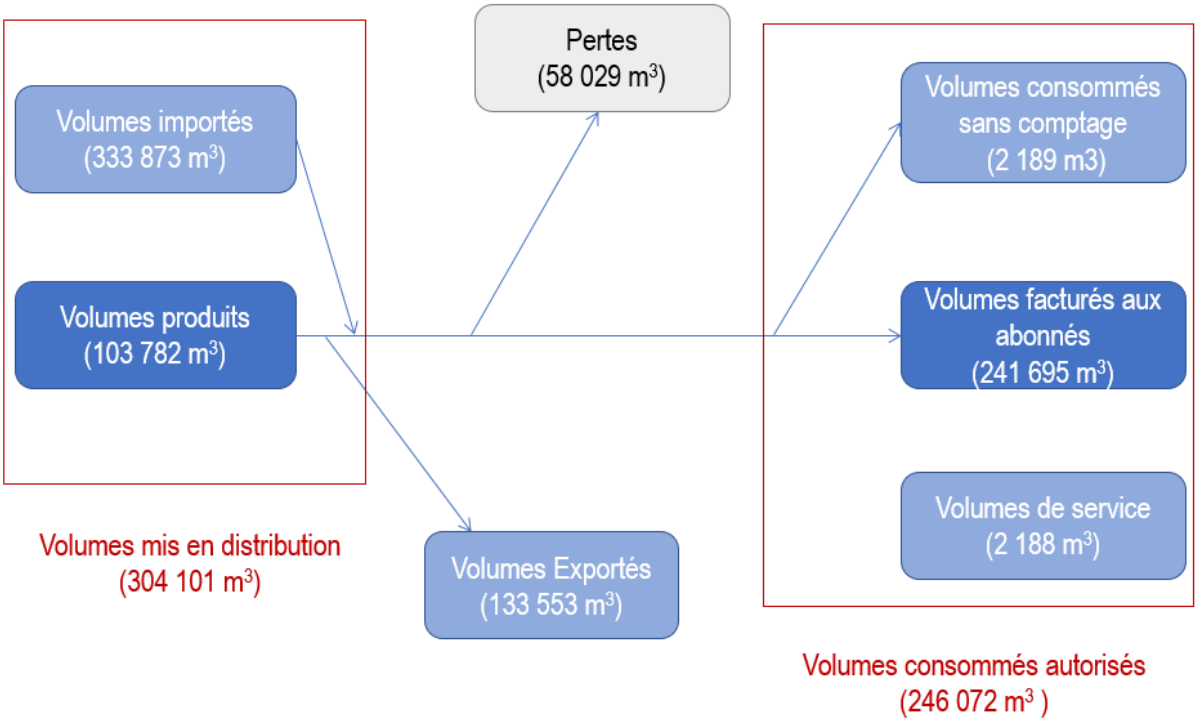

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

5 PERIMETRE LENNON : délégation SAUR, fin de contrat 31 décembre 2024

5.1 Les faits marquants 2022

Le plan VIGIPIRATE mis en place en 2001 a été reconduit durant l'année 2022 avec toujours des mesures renforcées de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau.

Les opérations stratégiques en matière de sécurité sanitaire définies dans le plan VIGIPIRATE portent essentiellement sur :

- La garantie d'avoir un taux de chlore libre de 0,3 mg/l en sortie de réservoir et traces de désinfectant en tout point du réseau.
- La sécurisation des accès aux installations.

5.2 Les améliorations à apporter

➢ <u>TELEGECTION DES INSTALLATIONS – ARRET DU RTC ET DU GSM DATA</u>

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé le Réseau Téléphonique Communté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaitre au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt des opérateurs téléphoniques.

Depuis la fin de l'année 2018 certains services ne sont plus opérationnels chez Orange. L'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Une présentation en annexe du RAD informe de ces changements qui impactent le service de l'eau, afin d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

Les installations concernées sur le périmètre sont les suivantes :

SITE	LIAISON	Nouveau matériel	Modification nécessaire	Prévu au renouvellement
RES Cne LENNON	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-
STAB de Nenvez	Sofrel S550 RTC	Carte GSM-3 Sofrel ou routeur externe 3/4G	2019-2022	-

NB : Ces équipements bien que servant pour la commune de LENNON sont intégrés dasn le patrimoine de la commune de Cloître-Pleyben.

➢ <u>RESEAU :</u>

- Afin de maintenir un rendement correct, un programme pluriannuel de renouvellement des conduites devra être réalisé.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- La modélisation et la gestion patrimoniale sont là pour vous aider dans le choix et les priorités des programmes de travaux à mettre en place.

➢ RESERVOIR :

- Un diagnostic de sécurité des équipements du réservoir a été réalisé par nos services SAUR en juin 2021. Une présentation du diagnostic est prévue en 2023.

5.3 Les indicateurs réglementaires

➢ **Taille du service**

		2020	2021	2022
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	808	807	804
VP056	Nombre d'abonnements	420	428	428
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	48,75 km	48,75 km	48,75 km

➢ **Eléments financiers**

		2020	2021	2022
D102	Prix TTC du service pour 120m3 (en €/m^3)	2,20	2,14	2,17
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	1	0
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	57	59	-0

➢ **Performances du réseau**

		2020	2021	2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	95,6%	98,3%	92,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/km/jour)	0,21	0,15	0,34
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/jour)	0,17	0,07	0,3

Les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 92,6 % les performances du réseau sont très bonnes, malgré une baisse par rapport à 2021.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 3,77 m3/kml/j, le réseau est considéré comme rural. **L'ILP calculé en 2022 est donc considéré comme satisfaisant.**

- **Protection de la ressource**

		2020	2021	2022
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	/	/	N.C.

A noter que ce secteur ne dispose pas de production propre. La totalité de l'eau mise en distribution est importée. L'indice de protection de la ressource correspond donc à celui calculé par la collectivité en charge de la production (Syndicat Mixte de l'Aulne).

- **Conformité de l'eau**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

		2020	2021	2022
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100%	100%	100%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Gestion patrimoniale du réseau**

		2020	2021	2022
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110 / 120	110 / 120	110 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Une valeur de 110 points démontre une bonne connaissance du réseau et l'existence d'outils de gestion adaptés.

		2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,3%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{Longueur\ cumulée\ du\ linéaire\ de\ canalisations\ renouvelé\ au\ cours\ des\ années\ N-4\ \text{à}\ N}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N} \times 100$$

➢ **Indicateurs complémentaires**

		2020	2021	2022
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	2j	2j	2j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	14,35	7,04	7,13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	97,06%	100%	100%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,9%	0,63%	1,02
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	2,35	0

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

5.4 Prix du service public de l'eau

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	21,41	141,29	21,78	143,70	22,79	150,35	+4,6%
	Part variable (€ HT/m³)	0,999		1,016		1,063		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT) (part communautaire)	17,80	66,04	19,30	67,54	21,00	69,24	+2,5 %
	Part variable (€ HT/m³) (part communale)	0,402		0,422		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m³)	-	-	-	-	-	-	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,30	36,00	0,30	36,00	0,30	36,00	-
Total HT		**243,33**		**247,24**		**255,59**		+3,4%
TVA (5,5 %)		13,38		13,60		14,06		
Total TTC		**256,71**		**260,84**		**269,65**		
Prix TTC au m³		**2,14**		**2,17**		**2,25**		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

- **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Pour une facture de 120 m³ en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	150,35
Part Collectivité	69,24
Redevances	36,00
TVA	14,06
Facture totale	269,65

La part délégataire représente 56 % de la facture totale, et la part collectivité 26 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 20,0 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

5.5 Les compteurs

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	420	429	428	-0,2%
Nombre de compteurs remplacés	6	2	24	
Taux de compteurs remplacés	1,4%	0,5%	5,6%	

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

5.6 Synthèse des flux de volumes

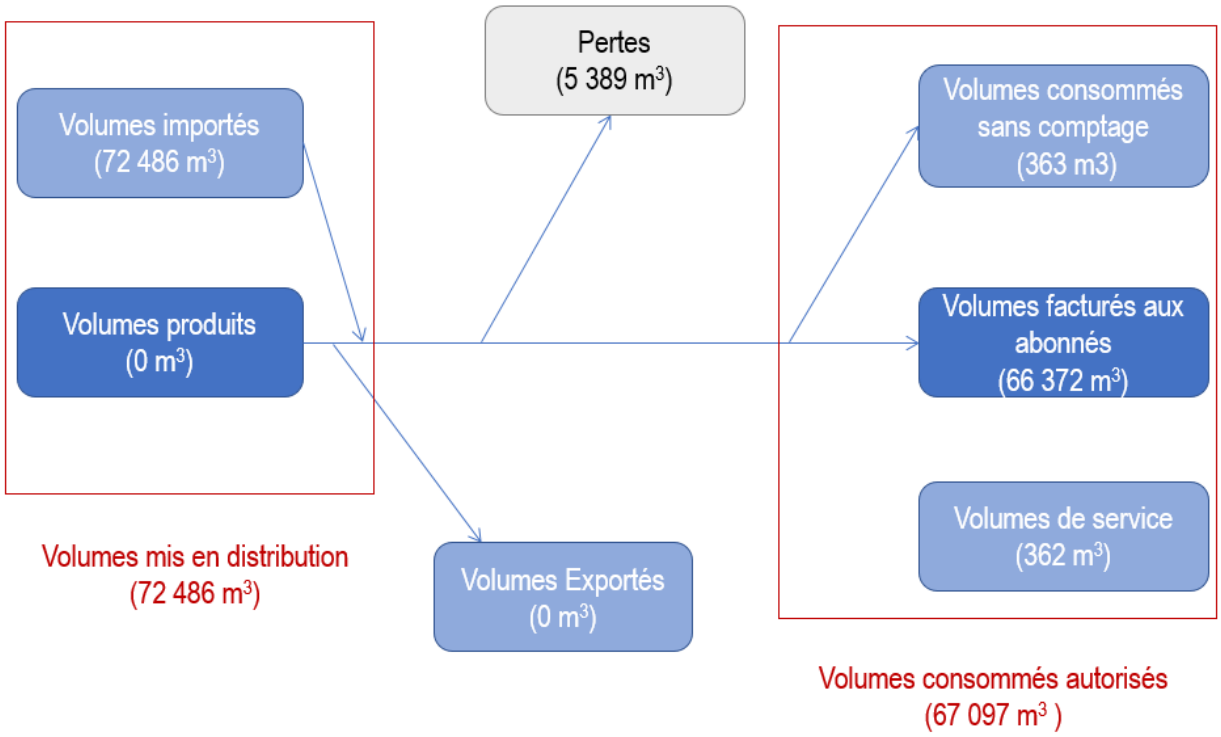

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

5 PERIMETRE SAINT SEGAL : délégation SAUR, fin de contrat 31 décembre 2023

6.1 Les faits marquants 2022

Le plan VIGIPIRATE mis en place en 2001 a été reconduit durant l'année 2022 avec toujours des mesures renforcées de surveillance et de contrôle de la qualité de l'eau.
Les opérations stratégiques en matière de sécurité sanitaire définies dans le plan VIGIPIRATE portent essentiellement sur :
- La garantie d'avoir un taux de chlore libre de 0,3 mg/l en sortie de réservoir et traces de désinfectant en tout point du réseau.
- La sécurisation des accès aux installations.

RESEAU :

Nous avons réalisé 2 réparations 2020 et 1 en 2021 en plein champ sur la conduite de PVC 90mm à Ar Groas Ven. Il faut prévoir rapidement son renouvellement

6.2 Les améliorations à apporter

➢ **Réseau :**

– En complément de la modélisation qui a été faite en 2016, il serait intéressant de réaliser l'étude de la Gestion Patrimoniale du réseau afin d'établir de manière préventive un **programme de renouvellement pluriannuel** de conduite. Cette étude bénéficie de subvention de l'Agence de l'Eau.

– Prévoir le **déplacement des conduites** qui passent à travers champ et qui par leurs faibles profondeurs qui sont souvent arrachées par les charrues (Le Fell, Rodoc, Kro Ar Jentil, etc…).
Il est urgent de prévoir le renouvellement de certaines conduites afin d'améliorer les rendements

➢ **Stations :**

Station de Coatiliger :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

– Revoir la voirie afin de faciliter l'accès à la station de Coatiliger. L'état de la chaussée rend l'accès difficile en période hivernale, principalement pour les livraisons des produits de traitement.

– Un élagage des arbres des parcelles autours de la station est à envisager avec les propriétaires afin que les branches ne dégradent pas la clôture.

Station de surpression du bourg :
Les groupes de pompage de cette station ont été dimensionnés pour répondre également aux besoins incendie. La mise en place d'une pompe supplémentaire de plus faible débit et puissance, permettrait d'assurer les besoins quotidiens sans solliciter en permanence les grosses pompes (Étude en cours).

6.3 Les indicateurs réglementaires

➢ **Taille du service**

		2020	2021	2022
D101	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 105	1 134	1 134
VP056	Nombre d'abonnements	467	491	501
VP077	Linéaire de réseau de desserte (hors branchement)	35,03 km	35,33 km	35,62 km

➢ **Eléments financiers**

		2020	2021	2022
D102	Prix TTC du service pour 120m3 (en €/m^3)	2,3	2,22	2,23
P109.9	Nombre d'abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité	1	0	1
P109	Montants des abandons de créances ou de versements à un fonds de solidarité (en €)	50	0	89

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

- **Performances du réseau**

		2020	2021	2022
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,7%	79,6%	72,0%
P105.3	Indice linéaire des volumes non-comptés (m^3/km/jour)	1,14	0,95	1,35
P106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (m^3/km/jour)	1,1	0,91	1,30

Les définitions des indicateurs sont fournies en annexe.

Ces indicateurs permettent d'évaluer la performance du réseau.

Le rendement montre le bilan global entre les volumes entrant et les volumes sortant du réseau.

Avec un rendement de 72 % les performances du réseau sont relativement moyennes, avec une baisse par rapport à 2021.

L'indice linéaire des volumes non comptés mesure la perte journalière d'eau entre l'étape de mise en distribution et les consommateurs, ramené à 1 km de réseau.

L'indice linéaire de pertes est calculé sur la même base, mais il prend aussi en compte les volumes d'eau de service.

Avec un indice linéaire de consommation (ILC) de 3,53 m3/kml/j, le réseau est considéré comme rural. **L'ILP calculé en 2022 est donc considéré comme satisfaisant.**

- **Protection de la ressource**

		2020	2021	2022
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	/	/	/

A noter que ce secteur ne dispose pas de production propre. La totalité de l'eau mise en distribution est importée. L'indice de protection de la ressource correspond donc à celui calculé par la collectivité en charge de la production (Syndicat Mixte de l'Aulne).

- **Conformité de l'eau**

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité :

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

		2020	2021	2022
P101.1	En ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%
P102.1	En ce qui concerne la physico chimie	100%	100%	83,3%

Cet indicateur permet de suivre la conformité de l'eau distribuée aux dispositions réglementaires.

Un taux de conformité de 100 % indique une très bonne qualité de l'eau distribuée, notamment au regard des exigences réglementaires.

- **Gestion patrimoniale du réseau**

		2020	2021	2022
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 / 120	100 / 120	100 / 120

Cet indicateur permet de suivre l'évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Sa valeur est comprise entre 0 et 120.

Les non conformités suivantes ont été relevées en 2022 :

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur	Commentaire
Nickel	ARS	25/08/22	Réseau communal de Saint-Ségal - 2948000101	µg/l	20	42	POINT MOBILE BOURG

		2022
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,02%

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{Longueur\ cumulée\ du\ linéaire\ de\ canalisations\ renouvelé\ au\ cours\ des\ années\ N-4\ à\ N}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ N} \times 100$$

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

➢ **Indicateurs complémentaires**

		2020	2021	2022
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés par le service	2j	2j	2j
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (u/ 1 000 abonnés)	8,71	12,35	11,98
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	96,3%	97,62
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,44%	1,59	0,95%
P155.1	Taux de réclamations (u/ 1 000 abonnés)	0	0	0

6.4 Prix du service public de l'eau

L'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m³ **[D102.0]** pour 120 m³, au tarif en vigueur au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, est la suivante :

Facture type eau potable		01/01/2021		01/01/2022		01/01/2023		Evol 22/23
		Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	Prix unitaire	Montant	
Part Délégataire	Part fixe (€ HT)	27,23	134,10	28,06	138,22	29,91	147,31	+6,6%
	Part variable (€ HT/m³)	0,8906		0,918		0,9783		
Part Collectivité	Part fixe (€ HT) (part communautaire)	37,35	85,59	31,75	79,99	21,00	69,24	-13,4%
	Part variable (€ HT/m³) (part communale)	0,402		0,402		0,402		
Redevances	Préservation des ressources en eau (€HT/m³)	-	-	-	-	-	-	-
	Lutte contre la pollution (€HT/m³)	0,30	36,00	0,30	36,00	0,30	36,00	-
Total HT		**255,69**		**354,21**		**252,55**		-0,6%
TVA (5,5 %)		14,06		13,98		13,9		
Total TTC		**269,75**		**268,19**		**266,45**		
Prix TTC au m³		**2,24**		**2,23**		**2,22**		

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat de DSP, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du conseil communautaire. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. On notera que deux parts distinctes sont valorisées dans la facture type, alors que seule la communauté de communes est compétente en matière d'eau potable.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

- **Décomposition et évolution du prix de l'eau**

En application du contrat de concession, le concessionnaire est chargé du recouvrement des factures d'eau. Il assure ensuite le reversement à la collectivité, à l'agence de l'eau et à l'exploitant du service d'assainissement (le cas échéant) des parts qui leur reviennent.

La TVA s'applique au taux de 5,5% sur l'ensemble des éléments de la facture.

Pour une facture de 120 m^3 en 2023, la répartition se présente comme suit :

	2023
Part Concessionnaire	147,31
Part Collectivité	69,24
Redevances	36,00
TVA	13,9
Facture totale	266,45

La part délégataire représente 55 % de la facture totale, et la part collectivité 26 %.

La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Dans le cas de la commune, la part fixe représente 23,5 % de la facture totale hors taxes et redevances, soit inférieure au seuil imposé par la loi.

6.5 Les compteurs

	2020	2021	2022	Ev. N/N-1
Nombre de compteurs	464	491	501	+2,0%
Nombre de compteurs remplacés	9	5	60	
Taux de compteurs remplacés	1,9%	1,0%	12,0%	

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

6.6 Synthèse des flux de volumes

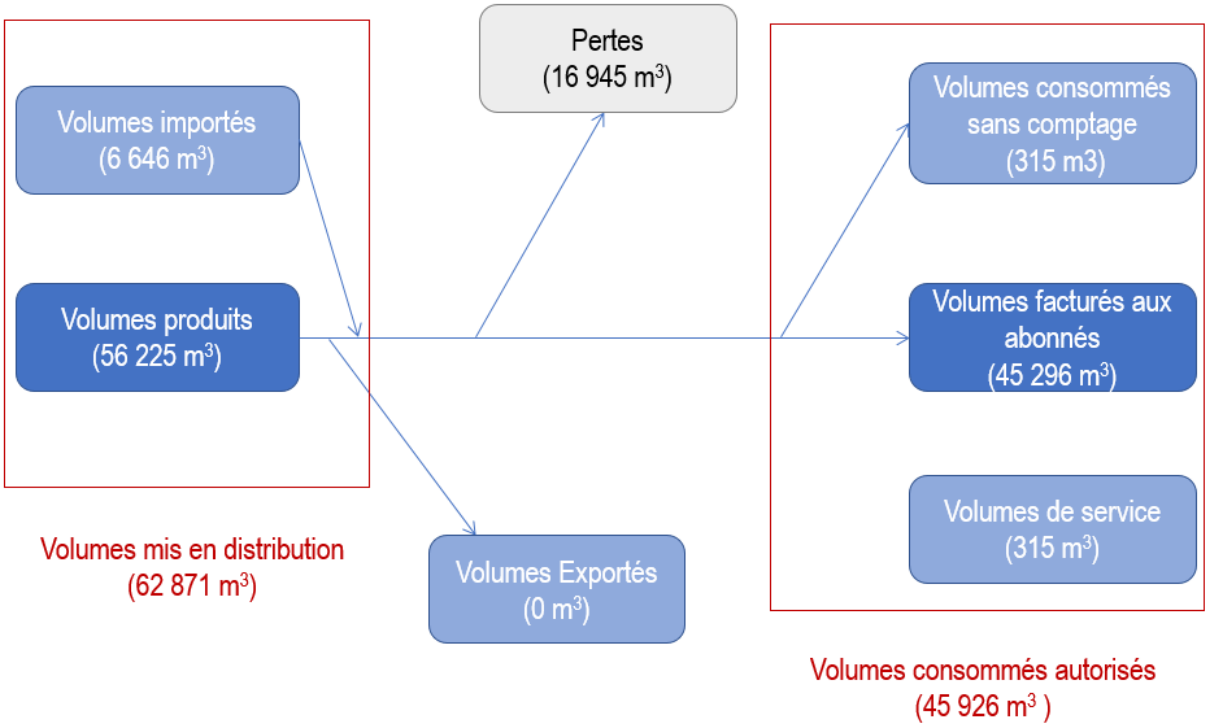

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

6 DONNEES FINANCIERES DU SERVICE D'EAU POTABLE

7.1 Etat de la dette du service

Aucun nouvel emprunt n'a été mobilisé en 2022.

	2022
Encours de la dette	1 228 629,17 €

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du budget assainissement collectif s'établit à 1 1228 929,17 €

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe de l'eau potable au 31 décembre 2022 à l'épargne brute dégagée au compte administratif , la capacité de désendettement s' établit à ,195 ans fin 2022.

	2022
Capacité de désendettement	1,95

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service eau potable.

	2022
Recettes courantes de fonctionnement	1 266 943,28 €
Dépenses courantes de gestion	594 715,72 €
Epargne de gestion	672 227,56 €
Intérêts	42 861,98 €
Charges exceptionnelles	- €
Produits exceptionnels	1,84 €
Epargne brute	629 367,42 €
Remboursement de capital	135 443,62 €
Epargne nette	493 921,96 €

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

La capacité d'autofinancement nette correspond à la part des recettes de fonctionnement qui, après paiement des dépenses de gestion et de la charge des emprunts, peut être affectée au financement des investissements de l'exercice.

7.2 Les amortissements

L'amortissement est une technique comptable qui permet la prise en compte de la dépréciation irréversible d'un bien résultant de l'usage, du temps et d'évolutions techniques.

	Exercice 2022
Amortisement	423 251,80 €

7.3 Montant financier des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

Projets	**Montant des travaux € TTC**	**Subventions**
Renouvellement de réseau - Le Cloitre Pleyben	261 289,20	0
Création de réseaux - Cast	101 026,00	0
Création de réseau - Gouezec	8 000,00	0

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

7.4 Projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets	Montant prévisionnel € TTC
Renouvellement de réseaux -Plonévez-Porzay - Tréfeuntec	98 637 € TTC (attribué)
Pleyben – Pont Kermerrien (renforcement, renouvellement)	100 000 € TTC
Renouvellement de réseaux -Pleyben rue de l'Avenir – Rue Traverse	150 000 € TTC

7.5 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice

L'étude patrimoniale du réseau d'eau potable est en cours de finalisation.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

8 SYNTHESE DES INDICATEURS ET CHIFFRES CLEFS DU SERVICE EAU POTABLE

8.1 La vie des contrats

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Délégataires	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	SAUR	SAUR	SAUR
Échéance du contrat	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	31/12/2024	13/12/2023
Avenants du contrat	11/03/2022	Néant	Néant	01/01/2020	Néant	Néant

8.2 Les données du service

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Nombre de communes gérées	11	1	1	1	1	1	**16**
Nr branchements	7 681	3 116	364	1999	428	501	**14 089**
Nb abonnés	7 246	2 872	309	1971	426	496	**13 320**
Nb abonnés domestiques		2 869	NC	NC	NC	NC	
Nb abonnés non domestiques		3	NC	NC	NC	NC	
Nb habitant desservis	11 753	5 586	405	1971	804	1 134	**21 653**
Longueur de réseau	552	77,69	9,00	171,24	48,00	35,62	**893**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

8.3 Les volumes, rendements et indices

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Volume prélevé	835 296	141 953	0	0	0	0	**977 249**
Volume produit	763 395	139 510	0	103 782	0	56 225	**1 062 912**
Volume importé	609 252	961 926	18 958	333 873	72 486	6 646	**2 003 141**
Volume exporté	6 873			133 553		0	**140 426**
Volume mis en distribution	1 365 774	1 101 436	18 958	304 102	72 486	62 871	**2 925 627**
Volume comptabilisé (vendu/facturé)	905 171	972 272	15 944	241 965	0	0	**2 135 352**
Volume comptabilisé autorisé	905 171	972 272	15944	246 342	66 372	45 296	**2 251 397**
Volume consommé sans comptage	29 593	8 134	139	2 189	363	315	**40 733**
Volume de service du réseau	16 387	8 450	480	2 188	362	315	**28 182**
Volume consommé autorisé sur 365j	898 298	988 856	16 563		67 097	45 926	**2 016 740**
Perte de réseau	467 476	112 580	2 395	304 102	5 389	16 945	**908 887**
Rendement	**69,29**	**89,78**	**87,37**	**86,80**	**92,57**	**73,05**	**80,26**
Rendement seuil par défaut	65,90	71,97	66,01	66,22	65,77	65,71	**66,24**
Conformité du rendement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	**OUI**
Indice linéaire de perte (ILP)	**2,09**	**3,97**	**0,73**	**0,92**	**0,31**	**1,30**	**1,86**
Indice linéaire de consommation (ILC)	**4,49**	**34,87**	**5,04**	**6,08**	**3,83**	**3,53**	**6,18**
Indice linéaire de volume non compté	**2,32**	**4,55**	**0,92**	**0,99**	**0,35**	**1,30**	**2,79**
Consommation moyenne par abonné	125	339	52	123	156	91	**169**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

8.4 Conformité de l'eau distribuée

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Taux de conformité microbiologique	99,10	100	100	100	100	100	**99,85**
Taux de conformité physico chimique	98,35	100	100	73,3	100	87,5	**93,19**

8.5 Performance du réseau

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale	95	96	92	100	110	100	**99**
Longueur renouvellement N	551 936	0,000	0	0,000	0,000	0,000	**551 936**
Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé N-4 à N	1 631 804	0	0	7,988	0,73	0,029	**1 631 813**
Taux de renouvellement de réseau d'eau potable	59 130	0,000	0	0,930	0,300	0,020	**59 131**
Nombre d'intervention		6	1	15	2	3	**27**
Compteur renouvelés	1 472	245	21	89	0	60	**1 887**
Branchements neufs		7	0		0	2	**9**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

8.6 Indicateur de performance

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Taux d'occurrence d'interruption non programmées u/1000 abonnés	4,14	3,13	3,24	6,50	7,13	11,98	**36,12**
Nombre d'interruption de service	30		1,00				**31**
Fréquence des interruptions de service non programmées	1	1,090	10,49	3,30	16,74	24,15	**56**
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchement	100	100	100,00	97,13	100	97,62	**595**
Délai maximum d'ouverture des branchements	1	1	1,00	2	2	2	**9**
Nombre de réclamation écrite reçue par la collectivité	4	0	3,24				**7**
Taux de réclamation u/1000 abonnés	1	0	10	0,5	0	0	**12**

8.7 Les tarifs au 1er janvier 2023

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Abonnement délégataire	29,38	19,70	22,720	21,00	22,79	29,91
Abonnement collectivité	11,60	19,30	21,000	21,72	21,00	21,00
Consommation délégataire	0,8207	0,6380	1,2440	0,9164	1,0630	0,9783
Consommation collectivité	0,4020	0,4020	0,4020	0,4020	0,4020	0,4020
Préservation de la ressources	0,0261	0,0074	0,0000	0,0062	0,0000	0,0000
Lutte contre la pollution	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000	0,3000

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

8.8 La facture type pour 120 m³ et prix moyen

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL
Part fixe délégataire	29,38	19,70	22,72	21,00	22,79	29,91
Part fixe collectivité	11,60	19,30	21,00	21,72	21,00	21,00
Part fixe annuelle	*40,98*	*39,00*	*43,72*	*42,72*	*43,79*	*50,91*
Part variable délégataire	98,48	76,56	149,28	109,97	127,56	117,40
Part variable collectivité	48,24	48,24	48,24	48,24	48,24	48,24
Part variable annuelle	*146,72*	*124,80*	*197,52*	*158,21*	*175,80*	*165,64*
Organismes publics	39,13	36,89	36,00	36,74	36,00	36,00
TOTAL facture HT	226,836	200,69	277,24	236,93	255,59	252,55
TVA (5,5 %)	12,48	11,04	15,248	13,03	14,06	13,89
TOTAL TTC	239,31	211,73	292,49	249,96	269,65	266,44
Prix moyen TTC pour 120 m3	***1,99***	***1,76***	***2,44***	***2,08***	***2,25***	***2,22***

8.9 Indicateurs financiers

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Nombre d'abandon de créances	1	4	1	0	0	0	**6**
Sommes des abandons de créances (6542)	95,26	498,88	170,16	0,00	0,00	89,00	**853,30**
Montant des actions de solidarités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	**0,00**
Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises en N-1	61 998,00	5 568,00		9 559,21	1 191,90	1 036,41	**79 353,52**
Montant TTC facturé au titre de l'année N-1 au 31/12/N (7011)	3 079 140	1 162 443	94322	532 199 €			**4868104**
Taux d'impayé sur les factures d'eau	2,01%	0,48%	0,64%	1,80%	1,02%	0,95	**#NOM?**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

8.10 Les CARES

	CCPCP	CHATEAULIN	PORT LAUNAY	PLEYBEN	LENNON	ST SEGAL	**TOTAL 2022**
Chiffre d'affaire	*1 639 110*	*970 897*	*48056*	*532 199 €*	*116 836 €*	*108 940 €*	**3 416 038 €**
RESULTAT NET AVANT IMPOT K€	*-438,620*	*-30,113*	*-0,639*	*-10,00*	*0,700*	*4,200*	**-474,47**
RESULTAT K€	*-438,624*	*-30,113*	*-0,638*	*-10,00*	*0,500*	*3,100*	**-475,78**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

9 ANNEXE 1 - NOTE D'INFORMATION AGENCE DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

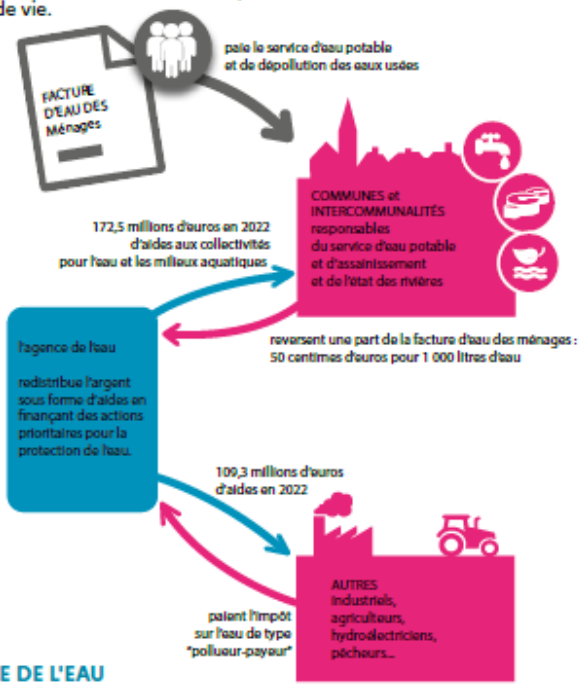

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

- **0,65 €** de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés
- **3,28 €** de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés
- **65,13 €** de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)
- **11,30 €** de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits
- **100 €** de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022
- **0,59 €** de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs
- **1,89 €** de redevance cynégétique payé par les chasseurs
- **1,66 €** de redevance de prélèvement payés par les irrigants
- **6,25 €** de redevance de prélèvement payés par les activités économiques
- **9,25 €** de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

- **3,18 €** aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle
- **41 €** aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie
- **14,12 €** pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages
- **100 €** d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022
- **3,73 €** aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable
- **11,46 €** pour la gestion quantitative et les économies d'eau
- **19,04 €** principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques
- **7,47 €** pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LES ACTIONS INTERNATIONALES	325 000
POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	40 %
NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES AIDÉS	181
MONTANT (EN MILLIONS D'€) DES AIDES APPORTÉES AUX AGRICULTEURS (MAEC, BIO, PSE)*	38,2
NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS	809
NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS	1 239
NOMBRE DE STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AIDÉES QUI RÉPONDENT AUX OBJECTIFS DU SDAGE	53
MASSE EN KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	17 573

* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraiz - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon - CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Réalisation : AELB-DIC • mars 2023 • Imprimé sur papier PEFC
Crédits photos : les agences de l'eau - istockphoto, Champon & Jean-Louis Albert

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

10 ANNEXE 2 - DEFINITIONS

Performances du réseau

- **L'indice linéaire de consommation** (ILC) caractérise le profil de consommation d'un territoire. Il est défini comme suit :

$$ILC = \frac{V\ comptabilisé + V\ consommé\ sans\ comptage + V\ de\ service + V\ exporté}{linéaire\ du\ réseau\ (hors\ branchement) * 365\ j}$$

Le tableau ci-dessous donne la classification des réseaux d'eau en fonction de la valeur de l'indice linéaire de consommation.

ILC (m^3/km/j)	<10	10<ILC<30	>30
Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain

- **Le rendement du réseau** permet d'évaluer la proportion d'eau « perdue », soit les performances du réseau. On distingue plusieurs types de rendements :

  Le rendement dit « du Maire » est celui figurant dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS). Il correspond au rapport entre les volumes consommés autorisés et les volumes importés :

$$Rendement\ "du\ Maire" = \frac{Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ vendu\ en\ gros}{Volume\ produit + V\ acheté\ en\ gros}$$

Avec :

$$Volume\ consommé\ autorisé = V\ comptabilité + V\ consommé\ sans\ comptage + V\ de\ service$$

  Le rendement « primaire » du réseau ne considère quant à lui que les volumes facturés aux abonnés, et non plus les volumes consommés autorisés. Il est donc calculé comme suit :

$$Rendement = \frac{Volume\ comptabilisé + Volume\ vendu\ en\ gros}{Volume\ produit + V\ acheté\ en\ gros}$$

L'Agence de l'eau préconise un rendement minimum de 75% pour tous les réseaux d'eau potable.

Par ailleurs, le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable impose aux collectivités certains objectifs relatifs à la gestion patrimoniale des réseaux ainsi que de leurs performances.

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

En effet, dans le cas de mauvaises performances du réseau d'eau potable et de l'absence de plans d'actions pour la réduction des pertes d'eau, les collectivités territoriales en charge de la compétence eau devront subir une majoration du taux des redevances perçues par l'Agence de l'eau.

Les conditions d'application de la majoration sont :

1. Si le rendement de réseau est inférieur à 85%,

Ou

2. Si : $\text{Rendement} < 65 + \frac{1}{5} \times \text{ILC}$ (= rendement dit Grenelle)

- **L'indice linéaire de pertes (ILP)** calcule la différence entre les volumes introduits dans le réseau et les volumes consommés autorisés, ramenée à 1km de réseau et un jour. Il prend donc en compte les volumes comptabilisés mais non facturés et les volumes de service. Il témoigne ainsi plus fidèlement des pertes effectives sur le réseau :

$$ILP = \frac{Vol.mis\ en\ distribution - Vol.consommé\ autorisé}{Linéaire\ de\ réseau\ (hors\ branchement) \times 365j}$$

On considère usuellement le classement suivant (classification des Agences de l'Eau) :

Tableau 2 : Caractérisation des performances de réseaux en fonction de leur type selon les Agences de l'Eau

Catégorie de réseau	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Satisfaisant	**ILP** < 1,5	**ILP** < 3	**ILP** < 7
ILP Assez satisfaisant	1,5 < **ILP** < 2,5	3 < **ILP** < 5	7 < **ILP** < 10
ILP Médiocre	2,5 < **ILP** < 4	5 < **ILP** < 8	10 < **ILP** < 15
ILP Mauvais	4 < **ILP**	8 < **ILP**	15 < **ILP**

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le
ID : 029-200067247-20231219-2023_171-DE

Protection de la ressource

Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource. L'objectif est donc de réduire les risques de pollutions ponctuelles et accidentelles de la ressource sur ces points précis.

Les périmètres de protection de captage sont définis dans le code de la santé publique (article L-1321-2). Ils ont été rendus obligatoires pour tous les ouvrages de prélèvement d'eau d'alimentation depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

L'indicateur P108.3 « Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau » permet d'évaluer le niveau d'avancement des mesures de protection de la ressource en eau potable (voir le détail des indicateurs au chapitre VII).

A titre indicatif, les différentes valeurs possibles de cet indicateur sont les suivantes :

Aucune action	0 %
Études environnementale et hydrogéologique en cours	20 %
Avis de l'hydrogéologue rendu définissant les périmètres de protection et les travaux nécessaires	40 %
Dossier déposé en préfecture	50 %
Arrêté préfectoral avec Déclaration d'utilité publique et validation des périmètres de protection rendu	60 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	80 %
Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté	100 %

Pour les services disposant de plusieurs sources de production, l'indice global est obtenu en pondérant l'indice de chaque ressource par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel.

Pour les achats en gros, seuls les achats en gros à l'extérieur du périmètre global sont à prendre en compte : l'indice est alors pondéré par le volume acheté.